



Accord-cadre de fourniture n° 18 032 83400 PC

FOURNITURE DE SIGNALÉTIQUE TERRESTRE DE RANDONNÉE, D'INFORMATION ET DE RÉGLEMENTATION

2019-2020

îles de Port-Cros et de Porquerolles

Accord-cadre passé selon la procédure adaptée (MAPA), art. 27, à bons de commande,
mono attributaire, selon les art. 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître d'ouvrage - PARC NATIONAL DE PORT-CROS
181 Allée du Castel Sainte Claire – BP 70220 – 83406 HYERES Cedex
Tél. 04 94 12 82 30 - fax 04 94 12 82 31

Hyères, septembre 2018
Le présent document contient 8 pages

Sommaire

OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES.....	3
<u>Parties contractantes au sens du présent document.....</u>	<u>3</u>
<u>Documents de référence et abréviations utilisées.....</u>	<u>3</u>
<u>Objet du marché.....</u>	<u>3</u>
<u>Type de marché et procédure.....</u>	<u>3</u>
<u>Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum.....</u>	<u>3</u>
<u>Clauses dérogeant à l'exclusivité.....</u>	<u>3</u>
<u>Décomposition en lots.....</u>	<u>4</u>
<u>Durée du marché, reconduction.....</u>	<u>4</u>
<u>Démarrage du marché.....</u>	<u>4</u>
<u>Délai de préparation et délai d'exécution des bons de commande.....</u>	<u>4</u>
<u>Émission des bons de commande.....</u>	<u>4</u>
<u>Livraison.....</u>	<u>4</u>
<u>Désignation du comptable assignataire.....</u>	<u>5</u>
CONDITIONS DE CONSULTATION.....	5
<u>Condition de participation.....</u>	<u>5</u>
<u>Groupement.....</u>	<u>5</u>
<u>Visite des lieux.....</u>	<u>5</u>
<u>Validité de l'offre.....</u>	<u>5</u>
<u>Conditions de retrait des dossiers de consultation.....</u>	<u>5</u>
<u>Publicité.....</u>	<u>6</u>
<u>Présentation des offres.....</u>	<u>6</u>
<u>Jugement des offres.....</u>	<u>7</u>
<u>Conditions de remise des offres.....</u>	<u>7</u>
<u>Négociation.....</u>	<u>8</u>
<u>Variante.....</u>	<u>8</u>
<u>Modification du marché – Clauses de réexamen.....</u>	<u>8</u>
<u>Avenant.....</u>	<u>8</u>
<u>Clauses de force majeure.....</u>	<u>8</u>
<u>Renseignements complémentaires.....</u>	<u>8</u>

Les candidats pourront trouver tous les renseignements utiles sur le site internet du Parc national à l'adresse www.portcros-parcnational.fr

OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Parties contractantes au sens du présent document.

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DE PORT-CROS, établissement public administratif représenté par son Directeur, Marc DUNCOMBE nommé par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à compter du 1er mai 2017. (Arrêté du 27 mars 2017).

Le MAITRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargée de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- **C.C.A.G. FCS** - Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services
- **C.C.T.G. FCS** - Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services
- **Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**
- **Ordonnance du 23 juillet 2015.**

Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

Objet du marché

Le Parc national de Port-Cros est le gestionnaire de l'île de Port-Cros et d'une grande partie de l'île de Porquerolles.

Le présent marché vise à la mise en œuvre de la signalétique terrestre d'information et de réglementation conforme à "la charte graphique signalétique des parcs nationaux de France" en vigueur. Toute fois, des dérogations sont prévues au présent marché, telles définies au chapitre 4 des clauses techniques particulières.

Ce périmètre intègre ainsi la signalétique implantée en milieu terrestre du parc national de Port-Cros et comprend les panneaux, balises et leurs support associés, ainsi que la visserie et pièces de fixation.

Tous les éléments seront fabriqués selon les prescriptions techniques définies aux pages 15 à 74 , 84 à 88 et 93 à 115 de la "la charte graphique signalétique des parcs nationaux de France" en vigueur et celles définies au titre 4 du présent document.

Ces documents sont téléchargeables aux URL :

- <https://serolane.parcnational.fr/?f460ed09c357fca>

Ils peuvent le cas échéant être demandés au pouvoir adjudicateur.

Pour l'ensemble de ces panneaux, les fichiers d'exécution ad-hoc nécessaires à la fabrication, seront fournis au moment de la commande, par le pouvoir adjudicateur.

Code CPV : 34928470-3 Fléchage
34928471-0 Matériel de signalisation

Type de marché et procédure

Le présent accord-cadre est un marché alloti, de fournitures, passé selon la procédure dite adaptée (MAPA) conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande selon les articles 78 et 80 du même décret, et sera conclu avec un seul opérateur.

Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum

L'accord-cadre à bons de commande est passé sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 50 000,00 € HT annuel.

Afin de permettre l'appréciation de l'étendue du marché, il est précisé à titre indicatif et prévisionnel, que le montant du précédent marché, conclu pour une année, s'est élevé à 6 500,00 € HT.

Clauses dérogeant à l'exclusivité

À titre exceptionnel, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à un prestataire autre que celui désigné au marché pour satisfaire des besoins prévus au présent marché mais pour lesquels le délai d'exécution est incompatible avec

l'urgence imposée par la situation (mise en sécurité, action de communication non programmée, etc).

Décomposition en lots

Les fournitures et services à réaliser seront répartis en deux lots séparés donnant lieu chacun à un marché distinct, décomposés de la manière suivante :

- Lot 1 : Fourniture des éléments de signalétique, gravure et d'impression sur divers matériaux
- Lot 2 : Fourniture de supports métalliques, poteaux bois et accessoires de fixation

Le candidat pourra proposer une offre pour un seul lot ou tous les lots, sous réserve qu'il possède la qualification professionnelle correspondante. Chaque lot fera l'objet d'un acte d'engagement distinct.

Durée du marché, reconduction

Le marché est annuel, il prendra effet à compter de la date de réception de sa notification jusqu'au 31 décembre de l'année considérée.

Il est reconductible tacitement 1 fois, à compter du 1er janvier de l'année n+1, la limite étant fixée à 2 années au total. Dans le cas d'une non reconduction le titulaire sera prévenu au moins deux mois avant l'échéance de la reconduction.

Démarrage du marché

Le démarrage du marché est prévu début janvier 2019.

Délai de préparation et délai d'exécution des bons de commande

Le délai de préparation est fixé à 8 jours à compter de la date de réception du bon de commande.

Est considéré délai d'exécution celui relatif à l'exécution du bon de commande comprenant le délai de préparation défini ci-dessus (préparation, commande des fournitures..).

La durée d'exécution sera exprimée en jours sur chaque bon de commande.

Toutefois, le candidat précisera son délai d'exécution dans l'acte d'engagement, qui représentera le délai contractuel.

Le Maître d'œuvre sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des travaux. La procédure du bon de commande sera à chaque fois utilisée.

Émission des bons de commande

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Chaque bon de commande précisera :

le nom ou la raison sociale du titulaire ;

le numéro et l'objet du marché ;

la date et le numéro du bon de commande ;

la nature, la quantité et la description des fournitures ;

le délai d'exécution ;

le lieux de livraison ;

le montant du bon de commande ;

les délais laissés le cas échéant au titulaire pour formuler ses observations.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés. Ces bons seront transmis par courriel à l'entreprise titulaire qui devra exécuter les prestations conformément aux prescriptions du présent marché. Ils déclenchent l'ordre de service de démarrage des prestations et les délais qui leur sont rattachés.

Nota : **l'entreprise ne peut exécuter des prestations sans qu'il lui soit transmis un bon de commande.** Dans le cas contraire, elle ne pourra prétendre au règlement des prestations.

Dans le cas où le besoin ne s'exprime pas durant l'année et qu'aucun bon de commande n'est émis, l'entreprise ne pourra pas prétendre à une indemnité de compensation.

Livraison

L'ensemble des panneaux et balises sera livré selon l'indication portée au bon de commande soit :

- au siège du Parc national de Port-Cros - Castel Sainte-Claire, 181 Allée du castel Sainte Claire BP 70220 83406 Hyères Cedex
- en gare maritime située au Port Saint Pierre, 9 Avenue du Dr Robin 83400 Hyères
- en gare maritime de la Tour Fondue 83400 Hyères.

Les livraisons pour l'île de Port-Cros s'effectueront pour les faibles poids, en gare maritime située au Port Saint Pierre et pour les grosses commandes en gare maritime de la Tour Fondue. Le bon de commande précisera toujours le lieu de livraison.

Le bordereau des tarifications de livraison sera fourni par le candidat accompagné des conditions de transport.

Désignation du comptable assignataire

L'agent comptable pour le Parc national de Port-Cros est : Madame Chantal BOUTEILLE
AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de
Montpellier
Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith
34470 PEROLS

CONDITIONS DE CONSULTATION

Condition de participation

Le candidat doit répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article 51 I de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et à l'art. 44 du décret du 27 mars 2016.

Il ne doit pas être en situation lui interdisant de soumissionner selon les conditions de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le marché sera exécuté par un opérateur économique justifiant de sa capacité à mener à bien les prestations citées en objet, détaillées et définies au C.C.T.P.

Groupement

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les prestations des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Composition du groupement : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

Visite des lieux

La visite des lieux a essentiellement pour but de permettre au soumissionnaire de prendre connaissance des contraintes et sujétions particulières du marché, afin qu'il puisse établir son offre en toute connaissance de cause. Elle n'est pas obligatoire. Cependant, le titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à une méconnaissance des lieux et des fournitures à réaliser dans le cadre de ce marché.

Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de trois mois à compter de la date limite de remise des offres.

Conditions de retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation et ses annexes sont déposés sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Tout candidat qui le souhaite peut y accéder librement, télécharger le présent document et ses annexes et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires seront mis en ligne sur la Plate-forme des marchés. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les renseignements/précisions

complémentaires demandés par un autre candidat.

Publicité

L'avis d'appel public à la concurrence est publié dans le journal d'annonces légales Var Matin, sur le site internet du Parc national de Port-Cros, à la rubrique « Marchés publics », ainsi que sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE).

Présentation des offres

Dans le cadre de notre démarche de développement durable et dans un souci d'économie des ressources, nous demandons que les offres proposées sous format papier (dossier de consultation, annexes, mémoire technique et tous documents administratifs) soient en mode recto/verso, agrafées, sans film plastique ni reliure.

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

1/ Pièces de la candidature

Attestations

- Assurance professionnelle
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La déclaration sur l'honneur annexée au présent document dûment datée et signée par le représentant de l'entreprise candidate

Capacité économique, technique et financière

- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
 - DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)
- (ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)
- Kbis

- Le candidat doit offrir les garanties minimales du point de vue de ses capacités professionnelles permettant la réalisation du marché. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, certificat d'identité professionnelle ou références de prestations en lien avec le présent marché.

- Références et moyens : le prestataire fournira une présentation de ses moyens humains, une liste des références de fournitures similaires de moins de trois ans. Celles-ci sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

2/Pièces constitutives de l'offre

- Le présent DCOE et ses annexes dûment remplis, datés et signés
- Les B.P.U datés et signés
- Les D.Q.E datés et signés
- Un mémoire technique spécifique à ce marché, qui détaillera :
 - une présentation de l'équipe et des moyens mis en œuvre ;
 - la méthodologie et descriptif technique des processus de production ainsi que des matériaux ;
 - les éventuels compléments et précisions au CCTP ;
 - les dispositions que le candidat envisage pour garantir la qualité des fournitures ;
 - les garanties des équipements ;
 - les fiches techniques des fournitures proposées ;
 - le bordereau tarifaire des livraisons
 - une petite note décrivant son implication dans le cadre du développement durable et sa démarche environnementale, dans le cadre de ce marché.
- Les candidats fourniront un échantillon des produits suivants (dimensions approximatives (10 cm x 10 cm), conforme au descriptif technique figurant au 4.2 :
 - Stratifié compact ;
 - TRESPA® ou son équivalent ;
 - Alu-Dibond ou sont équivalent ;
 - Bague identitaire en aluminium

- Un RIB

En cas de cotraitance ou sous-traitance,

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants et sous-traitants.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira les attestations sociales et fiscales de moins de six mois.

Modification de l'art. 45 du C.M.P., application à dater du 01/10/2014 : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française.

Jugement des offres

Le jugement des offres sera basé pour chacun des lots, selon les critères et leur pondération respective suivants :

40 % pour le prix

40% pour la valeur technique de l'offre, selon les sous-critères suivants :

- qualité des fournitures, garantie des produits, technicité
- démarche environnementale dans le cadre du marché

20 % pour les délais d'exécution.

Conditions de remise des offres

Date et heure limites de remise des offres : **05/11/2018 à 12:00 h**

Les offres peuvent être remises sous format papier, ou déposées électroniquement, selon les conditions ci-dessous :

a/ Remise par voie papier, à l'adresse :

Monsieur Marc Duncombe, Directeur du Parc national de Port-Cros

- **Cellule marchés publics**

181 Allée du Castel Sainte Claire BP 70220

83406 Hyères Cedex

Sous enveloppe cachetée contenant l'ensemble des pièces, (offre et candidature), portant la mention, "ne pas ouvrir", et l'intitulé du marché.

- Soit, contre récépissé, au secrétariat du Parc national de Port-Cros
- Soit, par la poste, par courrier RAR.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

b/ Présentation par voie électronique :

Les dossiers peuvent être déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr, avant ces mêmes date et heure limites.

Copie de sauvegarde de l'offre

Dans le cas d'une transmission des offres par voie électronique, il est demandé IMPERATIVEMENT l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli. Cet envoi se fera dans les mêmes conditions de transmission et à la même adresse que les offres format papier, soit avant le **05/11/2018 à 12h00**. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB...). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

Article 43 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 : les candidatures et offres reçues hors délai sont éliminées.

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux à ses besoins. Cependant, il pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Variante

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

Modification du marché – Clauses de réexamen

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon les articles 139 et 140 du décret 2016-360.

Clauses de réexamen - Champ d'application et nature des modifications envisageables :

- Fournitures supplémentaires/complémentaires non portées dans le BPU initial
- Sujétions techniques imprévues
- Report de la date de démarrage
- Ajout d'une adresse de livraison

Conditions dans lesquelles il peut en être fait usage :

- Par avenant.

Avenant

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumise à l'avis exclusif du pouvoir adjudicateur ou de son représentant et devra faire l'objet d'un avenant.

Clauses de force majeure

Les parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux parties, rendant impossible l'exécution du marché.

En cas de survenance d'un cas de force majeure le marché sera suspendu jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, faute de pouvoir reprendre l'exécution du contrat dans un délai de trente (30) jours à compter de la survenance du cas de force majeure, les Parties se rapprocheront afin de discuter d'une modification du contrat.

Renseignements complémentaires

- Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.
- Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

[Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.](#)